



**Renaissance  
Numérique**

Débattre et éclairer les choix  
pour une société numérisée  
responsable

# Rapport d'activité **2024**

# Sommaire

Le think tank de la  
société numérique

---

**6**

Dialoguer

---

**16**

Décrypter

---

**24**

Alerter

---

**32**

Explorer

---

**40**

Le fil de l'année 2024

---

**44**

Rejoignez-nous

---

**48**



**Renaissance Numérique** est le think tank indépendant dédié à la transformation numérique de la société. Son objectif est de débattre et éclairer les choix pour une société numérisée responsable, c'est-à-dire plus juste, inclusive, démocratique et soutenable.

**Renaissance Numérique** est une association à but non lucratif de loi 1901, qui n'est affiliée à aucun parti, aucune entreprise, aucune structure. Le think tank est né en 2005, du souhait de ses cofondateurs d'éclairer le débat public sur le numérique (en publiant notamment un premier livre blanc sur la fracture numérique) afin que nous soyons tous acteurs et citoyens, libres et éclairés, d'une société numérique.

## Renaissance Numérique en 2024, c'est :

22

**publications  
et contributions**

22

**événements  
et interventions**

8

**nouveaux  
membres :**



**LOOPING**

**MOMENTUM**  
Avocats

**racine**  
AVOCATS



**SAMMAN**

**UB**  
UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

Retrouvez toutes nos informations sur :  
[renaissancenumerique.org](https://renaissancenumerique.org) et  [LinkedIn](#)

# Édito

Depuis 2005, la raison d'être de Renaissance Numérique est de tirer vers le haut le débat public et démocratique sur les sujets numériques. Cela veut dire d'éclairer les questionnements et enjeux qui transforment notre société et de les mettre en discussion, avec l'ensemble des parties prenantes. Un chantier titanesque, qui est toujours autant, sinon plus, d'actualité en 2025.

Si les problématiques des débuts, de qualité des arguments et de formation des décideurs se sont un peu améliorées, il reste encore du travail quant à l'explicitation de la complexité du « numérique », comme le montre le très récent débat sur le chiffrage des communications. La sagesse a fini par l'emporter, non sans mal.

D'autres sujets, plus inquiétants, se sont ajoutés, comme les désordres et les manipulations informationnelles, les innovations majeures qui s'imposent dans les usages sans prendre le temps de la réflexion ou encore les régulations précipitées, qui créent autant de problèmes qu'elles n'apportent de solutions.

À l'heure où la qualité du débat public se dégrade, où les clivages s'accroissent, les espaces de dialogue apaisés sont de plus en plus importants. L'ambition de Renaissance Numérique d'être un forum ouvert, où toutes les parties prenantes peuvent se faire entendre, conserve pleinement sa pertinence. Depuis 20 ans, Renaissance Numérique défend les libertés publiques, pour porter le point de vue des utilisateurs du numérique, trop souvent occulté.

Notre activité, en 2024, se place une nouvelle fois dans cette dynamique, avec un regard lucide sur les avancées de l'intelligence artificielle, sur la manière dont l'Europe a choisi de réguler le numérique, sur les prochaines étapes du développement des applications, qui seront sans doute le mode d'accès majeur à l'internet des prochaines années. Nous l'avons fait à notre manière, par des échanges de fond, où l'on prend le temps, parfois sur une journée entière, voire plusieurs, de se poser pour

dialoguer, écouter, analyser, et synthétiser pour partager cette production de connaissances au plus grand nombre. À ce titre, en 2024, les *AI Dialogues* nous ont permis de développer une vision sur la place de la société civile dans la gouvernance de l'IA, qui a permis de nourrir trois événements, organisés dans le cadre du sommet sur l'IA de février 2025. Notre note sur le bilan numérique de la Commission européenne, et ce qui reste à faire, nous permet d'avoir une vision claire des enjeux que l'Union européenne s'apprête à revoir de manière précipitée, dans le cadre de textes baptisés « omnibus », des arbitrages politiques pourtant mûrement réfléchis lors du précédent mandat.

Dans les prochaines années, nous souhaitons accentuer encore cette méthode, réunissant un maximum de regards différents, d'experts académiques et de praticiens, pour échanger de manière le plus souvent informelle et en profondeur, sur ce que seront les enjeux du débat politique numérique de demain. Les évolutions technologiques vont tellement vite qu'il est crucial de pouvoir anticiper les sujets clés.

Renaissance Numérique est toujours en évolution, avec une année 2024 marquée par une transition douce de la présidence, même si elle a été imprévue et rapide. De nouveaux adhérents nous rejoignent, et nous espérons associer à nos travaux davantage d'experts venus d'organisations publiques, qui ont aussi des choses pertinentes à apporter au débat.

2025 verra la poursuite de cette transition vers un engagement plus fort de ses adhérents, et une participation plus soutenue aux débats et aux actions communes de la société civile organisée. Renaissance Numérique continue également de renforcer son statut de lieu d'échanges, d'analyses et de rencontres pour débattre et éclairer les choix pour une société numérisée responsable, à destination de l'ensemble des décideurs. Toujours dans le même objectif : construire une société numérisée plus juste, inclusive, démocratique et soutenable.



**SAMUEL LE GOFF**

Président de Renaissance Numérique

Le think  
tank de  
la société  
numérique

**01**

# Animer le débat autour du numérique

Depuis 2005, Renaissance Numérique éclaire le débat public sur les transformations numériques de la société et ses impacts sur les citoyens et usagers.

Pour ce faire, le think tank anime un dialogue **ouvert** et **constructif**, le plus **inclusif** possible, dans le cadre d'événements publics (conférences, tables rondes, webinaires) ou réservés à ses membres (« Rencontres OFF »), de journées d'études (les *Dialogues*) et de groupes de travail. Nous nous attachons également à **anticiper** les enjeux de demain, dans une démarche prospective.

Chacune de ces actions donne lieu à des **publications** (notes, synthèses, rapports, tribunes), qui sont largement diffusées auprès des acteurs de l'écosystème numérique français et européen, et en premier lieu des **décideurs** qui pensent et font la politique publique du numérique.

En 2024 comme les années précédentes, Renaissance Numérique a pris position et émis des **recommandations** sur plusieurs textes susceptibles de compromettre les libertés et droits fondamentaux, notamment le projet de loi de transposition de la Directive européenne NIS2 (cyber-sécurité) et la proposition de loi sur la vidéosurveillance algorithmique. Ces contributions visent à **alerter** l'ensemble des décideurs (notamment politiques), ainsi que les **citoyens**, sur les dérives observées en la matière.

Dans ce même objectif, Renaissance Numérique a contribué en 2024 à trois consultations publiques :

- une consultation organisée en amont du Sommet pour l'Action sur l'IA par l'AI & Society Institute, le Conseil national du numérique, Make.org, Sciences Po et The Future Society ;
- la consultation "Shape Web 4.0" organisée par PPMI et TNO ;
- et la « Targeted consultation on Internet Governance » de la Commission européenne.



### CÉDRIC BELLEGER

Directeur général  
DAC France

*« En rejoignant Renaissance Numérique, nous visons à jouer un rôle actif dans le développement et l'orientation des réflexions autour du numérique en France, notamment sur des sujets tels que la gestion des données, l'intelligence artificielle et le développement économique. Nous souhaitons également explorer l'impact du numérique sur la société, en participant aux débats qui influenceront l'avenir de notre environnement numérique. »*



### ALEXANDRA NERI

Associée  
Herbert Smith Freehills Paris

*« Renaissance Numérique représente incontestablement aujourd'hui le lieu de rassemblement indépendant où toutes les réflexions sur les nouvelles technologies sont exposées, étudiées, discutées, avec l'objectif d'identifier les solutions qui feront avancer le secteur du numérique. Participer et contribuer à cet objectif est plus que jamais nécessaire, les sujets sociaux et économiques qui traversent nos sociétés contemporaines étant potentiellement sources de fractures mais également d'opportunités. Identifions-les et construisons ensemble. »*

# Nos valeurs

## **DIVERSITÉ**

La promesse du think tank et de ses productions repose sur la mobilisation d'une diversité de membres, de parties prenantes et d'expertises, afin de favoriser une pluralité de points de vue.

## **INDÉPENDANCE**

Un modèle économique, une gouvernance et des méthodes de production qui assurent notre indépendance.

## **MIXITÉ**

Le think tank est labellisé par le mouvement #JamaisSansElles, et s'engage à promouvoir une approche plus égalitaire et consciente des rapports de genre.

## **NEUTRALITÉ**

Nous mettons en discussion des points de vue variés et divergents, pour animer un débat factuel, renseigné, en dehors de toute logique partisane ou de promotion d'un point de vue particulier.

## **RIGUEUR**

Nos productions répondent à la double contrainte d'un travail prenant en compte la méthode scientifique et visant à être le plus pédagogique possible.

# Un réseau d'experts unique en son genre

Pour produire ses réflexions et recommandations, Renaissance Numérique s'appuie sur ses membres. Nous réunissons une **grande variété d'acteurs** aux **expertises**, **expériences** et **points de vue multiples** dans le domaine du numérique : des associations, coopératives et fédérations, des entreprises (petites et grandes), des acteurs du monde de la recherche et du secteur public, des cabinets d'avocats et, une nouveauté depuis 2025, des membres associés.

## Financements

Les financements de Renaissance Numérique sont essentiellement privés. Ils proviennent principalement des cotisations annuelles payées par ses membres. Celles-ci vont de 60 à 20 000 euros, selon la nature du membre et son chiffre d'affaires ou budget.

Aucune cotisation de membre n'excède 7,12 % des ressources du think tank, qui s'élèvent 279 919 euros pour l'année 2024.

Des projets annexes (événements ou publications) peuvent faire l'objet de soutiens ou sponsoring *ad hoc*.

Le bilan comptable 2024 de Renaissance Numérique est disponible sur [le site internet du think tank](#).

# Nos membres

11

48

## Associations, coopératives et fédérations

---



## Entreprises

---



## Secteur public et Recherche

---



## Cabinets d'avocats

---



# Les membres référents

**JÉRÔME ADAM** — Producteur, J'en crois pas mes yeux  
!\* Membre du Conseil d'administration

**JUSTINE ATLAN** — Directrice générale, Association e-Enfance/3018  
!\* Membre du Bureau (Trésorière)

**CÉDRIC BELLENGER** — Directeur général, DAC France

**CHARLES BOUFFIER** — Avocat associé, Racine Avocats

**DORIE BRUYAS** — Présidente, La Mednum

**PHILIPPE CAÏLA** — Directeur de la Fabrique digitale,  
Groupe Caisse des Dépôts et Consignations

**LUCIEN CASTEX** — Représentant pour les affaires publiques  
et le développement des partenariats, AFNIC  
!\* Membre du Conseil d'administration

**NICOLAS CHAGNY** — Président, Internet Society (ISOC) France

**SARAH CLEDY** — Analyste Senior, Affaires Gouvernementales  
et Politiques Publiques, Google

**CESARE D'ANGELO** — Directeur général, Italie, France  
et Méditerranée, Kaspersky

**LOUIS-VICTOR DE FRANSSU** — Président directeur général,  
Tremau

**OLIVIER DE RAMECOURT** — Fondateur, Looping

**ÉTIENNE DROUARD** — Avocat associé, Hogan Lovells

✪ Membre du Bureau

**MAXIME DROUET** — Maître de conférences associé,  
Université Gustave Eiffel

**CLÉMENT EMINE** — Délégué aux affaires publiques, Numeum

**ALEXANDRE EUVERTE** — Data Protection Officer, Yubo

**VALÉRIE FERNANDEZ** — Professeure et titulaire de la chaire  
« Responsibility for Digital IDentity », Telecom Paris

✪ Membre du Conseil d'administration

**ELVIRE FRANÇOIS** — Responsable des affaires gouvernementales,  
Microsoft France

✪ Membre du Conseil d'administration

**OLIVIER FRÉGET** — Fondateur associé, Fréget Glaser & Associés

**SÉBASTIEN GROS** — Directeur des affaires  
gouvernementales EMEA, Apple France

**HENRI ISAAC** — Maître de conférences,  
Université Paris Dauphine-PSL

✪ Membre du Bureau

**DAMIEN JACOB** — Professeur en web stratégies,  
e-Commerce et e-Business, Université de Liège

**SARAH KHEMIS** — Responsable des affaires publiques  
et des relations institutionnelles, TikTok France

**SAMUEL LE GOFF** — Directeur conseil, CommStrat

✪ Membre du Bureau (Président)

**STÉPHANE LELUX** — Président, Tactis

**SOPHIE LE PALLEC** — Responsable des affaires publiques, GS1

✪ Membre du Conseil d'administration

**MARC LOLIVIER** – Directeur général, Fevad

**JEAN-SÉBASTIEN MARIEZ** – Avocat associé, Momentum Avocat

**ALBAN MARTIN** – Directeur des enjeux sociétaux  
et de l'inclusion numérique, RSE, Orange

**RAPHAËL MAUREL** – Maître de conférences en droit public,  
Université de Bourgogne

**RUBEN NARZUL** – Consultant indépendant,  
numérique d'intérêt général

**ALEXANDRA NERI** – Avocate associée,  
Herbert Smith Freehills Paris LLP

**JULIEN NOCETTI** – Chercheur associé, IFRI

**BÉATRICE OEUVRARD** – Responsable des affaires publiques, Meta

**PHILIPPE RÉGNARD** – Président-fondateur, Tech Publica  
I\* Membre du Conseil d'administration

**ANNABELLE RICHARD** – Avocate associée au pôle  
« Technologies, médias et télécommunications », Pinsent Masons  
I\* Membre du Bureau (vice-présidente)

**THAIMA SAMMAN** – Avocate associée, SAMMAN Avocats

**JEAN-LUC SAURON** – Haut fonctionnaire  
I\* Membre du Conseil d'administration

**AUDE SCHOENTGEN** – Director, Head of Paris office,  
Plum Consulting  
I\* Membre du Conseil d'administration

**RAYNA STAMBOLIYSKA** – Présidente, RS Strategy  
I\* Membre du Conseil d'administration

**NICOLAS VANBREMEERSCH** – Président, Spintank



Dialoguer

02

# Les rendez-vous réguliers

## Les « Rencontres OFF »

Les « Rencontres OFF » permettent aux membres de Renaissance Numérique de **dialoguer** de manière privilégiée avec les **acteurs clés** de l'écosystème numérique, sur des **sujets d'actualité** et **hautement stratégiques**. Depuis le lancement de ce cycle, Renaissance Numérique a accueilli près de 60 experts français et européens.

**En 2024, nos membres ont pu échanger avec les 8 personnalités suivantes :**



### **PAUL MIDY**

Député de la 5ème circonscription de l'Essonne, rapporteur général de la Commission spéciale chargée d'examiner la PJJ SREN



### **STÉPHANIE YON-COURTIN**

Députée européenne, rapporteure sur le Digital Markets Act (DMA)



### **HENRI VERDIER**

Ambassadeur de France pour le numérique



### **BENOÎT CŒURÉ**

Président de l'Autorité de la concurrence (AdC)

**VINCENT STRUBEL**

Directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)

**SHELLEY MCKINLEY**

Chief Legal Officer de GitHub

**STÉPHANE VOJETTA**

Député de la 5<sup>ème</sup> circonscription des Français établis hors de France

**ARTHUR DELAPORTE**

Député de la 2<sup>ème</sup> circonscription du Calvados

Rencontre ASDN du 8 février 2024, avec Samuel Goëta



## Le cycle « Aux sources du numérique » (ASDN)

Coanimé par **Renaissance Numérique**, le **Conseil national du numérique** et **Hubert Guillaud**, en partenariat avec **Le Tank**, le cycle de rencontres « Aux sources du numérique » (ASDN) est un rendez-vous régulier avec des **auteurs d'ouvrages récents** sur le numérique. Ces rencontres, ouvertes à toutes et tous en ligne et en présentiel, ont pour but d'écouter leurs analyses sur les enjeux soulevés par la transformation numérique de la société et d'en discuter.

**En 2024, nous avons reçu les 8 autrices et auteurs suivant(e)s :**

**CLARA DEVILLE** — *L'État social à distance. Dématérialisation et accès aux droits des classes populaires rurales*, éditions du Croquant (2023)

**SAMUEL GOËTA** — *Les données de la démocratie. Open data, pouvoirs et contre-pouvoirs*, C&F Éditions (2024)

**SERGE ABITEBOUL & FRANÇOIS BANCILHON** — *Vive les communs numériques ! Logiciels libres, Wikipédia, le Web, la science ouverte, etc.*, Odile Jacob (2024)

**NATHALIE AZOULAI** — *Python, P.O.L* (2024)

**ARIANE OLLIER-MALATERRE** — *Living with Digital Surveillance in China: Citizens' Narratives on Technology, Privacy, and Governance*, Routledge (2023)

**STEFANA BROADBENT & CÉLIA ZOLYNSKI** — *Pour une nouvelle culture de l'attention. Que faire de ces réseaux sociaux qui nous épuisent ?*, Odile Jacob (2024)

## Les « Interviews »

Dans l'objectif d'animer un débat éclairé factuel, au plus près du « terrain », Renaissance Numérique réalise régulièrement des interviews avec des acteurs clés de l'écosystème numérique.

**En 2024, les thématiques suivantes ont été mises à l'honneur :**

*« Qu'est-ce que la souveraineté numérique ? »*, avec **Julien Nocetti**, Chercheur associé à l'Institut français des relations internationales (IFRI)

*« Numérisation des procédures administratives et inégalités »*, avec **Clara Deville**, Chargée de recherche en sociologie au Centre d'économie et de sociologie appliquées à l'agriculture (voir pp. 36-38)

*« L'open data au service de la démocratie »*, avec **Samuel Goëta**, Maître de conférences à Sciences Po Aix et Co-fondateur de Dataactivist (voir pp. 42-43)

*« Vivre avec la surveillance numérique en Chine »*, avec **Ariane Ollier-Malaterre**, Professeure et Titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la régulation du digital dans la vie professionnelle et personnelle à l'université du Québec à Montréal (voir pp. 29-31)

*« La richesse des communs numériques »*, avec **Serge Abiteboul et François Bancilhon**, respectivement Informaticien/directeur de recherche à l'ENS Cachan - INRIA, et Dirigeant d'entreprises/ancien chercheur

*« Python et littérature »*, avec **Nathalie Azoulai**, Écrivaine



## « *Intelligence artificielle et intelligence humaine* », avec Daniel Andler

Lors de la soirée annuelle 2024 de Renaissance Numérique, le mathématicien et philosophe Daniel Andler, membre de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, était notre invité d'honneur. À cette occasion, il a abordé les enjeux clés traités dans son livre *Intelligence artificielle, intelligence humaine : la double énigme* (Gallimard, 2023) et a répondu aux questions de nos adhérents et invités. À la suite de cet échange, nous l'avons interrogé afin de poursuivre la discussion...

### **Avant toute chose, pouvons-nous revenir sur votre définition de l'intelligence artificielle ?**

L'intelligence artificielle (IA) est faite pour exécuter des tâches précises, à la demande. Qu'elles soient des tâches très simples comme trier une liste par ordre alphabétique ou plus complexes, comme jouer aux dames ou aux échecs. Découvrir une stratégie gagnante pour les dames, c'est résoudre un problème. L'IA est un système qui résout des problèmes : un premier problème, un deuxième problème, un troisième problème, puis encore un autre... À chaque fois, il s'agit d'algorithmes particuliers. Un problème, un algorithme. Un autre problème, un autre algorithme. En cela, l'intelligence artificielle se définit en opposition à l'intelligence humaine : quand la première résout des problèmes, la seconde gère des situations concrètes, des situations que nous vivons.

### **Pouvez-vous préciser ce que vous entendez par là ?**

La fonction essentielle de l'intelligence humaine est de faire face à des situations. Une situation, c'est ce qui arrive à un être humain conscient, à un moment donné. C'est par exemple exactement ce que je vis en discutant avec vous actuellement. Mon problème est de vous répondre rapidement sur une question complexe. Je suis conscient de cette situation. J'y suis engagé. C'est centré sur moi, avec ma subjectivité, avec mes enjeux personnels. Le peu d'intelligence que je peux mobiliser en ce

moment, c'est pour me tirer de cette situation le mieux possible. Je peux, par exemple, aborder cela en transformant cette situation en problème, avec un certain nombre de contraintes. Cela veut dire qu'il faut que je trouve une solution parmi toutes celles possibles. L'une d'elles pourrait être de vous faire une réponse très courte. Dans ce cas, je problématise la situation.

Là est toute la différence avec l'IA, qui est incapable de problématiser. L'IA résout des problèmes, mais elle ne sait pas engager un processus de problématisation. L'IA est soumise à une normativité : elle doit trouver une solution correcte au problème qu'on lui a posé. C'est une normativité objective : il n'y a pas de discussion possible une fois qu'on a vérifié si la solution convient ou pas. Lorsque le système d'IA est « symbolique », c'est-à-dire qu'il procède en suivant des règles, on peut aussi vérifier objectivement qu'il a correctement appliqué les règles dont il dispose. Ce n'est pas possible pour les systèmes statistiques de machine learning qui ont la côte aujourd'hui.

Nous autres humains, face à une situation donnée, sommes soumis à une forme forte de normativité : ce que nous faisons, la manière dont nous nous en sortons, est plus ou moins satisfaisante (c'est la normativité), mais il n'y a pas de critère objectif strict qui nous permet de le vérifier : nous pouvons toujours, en principe, en discuter, avec nous-même ou entre nous. C'est le même genre de normativité qu'on rencontre en matière d'éthique ou d'esthétique : ce n'est pas une pure affaire de préférence, mais ce n'est pas non plus quelque chose qu'on peut nécessairement trancher une fois pour toutes (même si dans beaucoup de cas nous n'avons guère de doute).

Par ailleurs, il y a des situations qui n'ont pas de problématisation évidente. Par exemple, si vous me dites qu'il y a de la pauvreté dans le monde, ou qu'il y a des inégalités dans le monde, ou qu'il y a de la méchanceté dans le monde, vous me parlez d'une situation, pas d'un problème au sens où je l'entends, c'est-à-dire une question précise à laquelle il existe en principe une solution claire et nette, même si nous ne la connaissons pas encore. Personne n'imagine demain que nous pourrions résoudre un tel problème, sinon en un sens vague de « problème » et de « solution » : c'est là une question purement verbale. La pauvreté dans le monde, qu'il faudrait d'abord définir de manière précise et objective, dépend de milliers de facteurs, dont la résolution appelle des discussions très complexes entre de nombreuses personnes qui seront pour beaucoup

en désaccord sur les solutions à apporter. Ces questions relèvent de la société entière, mais l'individu en connaît lui aussi, depuis les grands choix (profession, partenaire, mode de vie...) jusqu'aux plus petits : inviter la vieille tante à une fête familiale, prendre la parole dans un banquet, punir son enfant... : tout cela dépend à la fois d'une immense quantité de considérations, d'émotions, de souvenirs, d'espairs, et en fin de compte d'une décision en incertitude. L'intelligence artificielle n'est pas équipée pour se mettre à la place d'un être humain. C'est pour moi la spécificité de l'intelligence humaine que de savoir agir « en situation ».

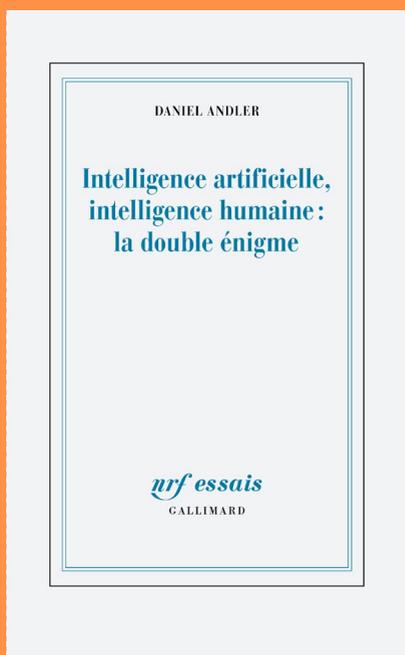
23

—

48

DIALOGUER

**Lire la suite de l'entretien sur le site de Renaissance Numérique**



Daniel Andler, *Intelligence artificielle, intelligence humaine : la double énigme*, Paris, Gallimard, 2023, 432 p.

Décrypter

03

# Quelle gouvernance internationale de l'IA ?



La gouvernance internationale de l'intelligence artificielle (IA) a suscité d'intenses débats depuis l'émergence des systèmes d'IA générative. D'une part, ceux-ci offrent un grand potentiel pour accomplir des tâches qui améliorent la vie d'un grand nombre d'individus dans le monde. D'autre part, ils soulèvent des questions relatives aux enjeux politiques, sociétaux, économiques, environnementaux, éthiques, et aux droits de l'homme et à la sécurité, et cela tout au long de leur cycle de vie. Les enjeux qui y sont liés appellent à une vigilance accrue et à une régulation adaptée pour garantir un usage responsable et éthique de l'IA générative.

Face à un tel constat, comment instaurer un cadre qui non seulement préserve les intérêts individuels et collectifs mais, de surcroît, permette de faire face aux nombreux défis précités, qui par définition transcendent les frontières ?

Afin de faire la lumière sur ces enjeux, Renaissance Numérique a lancé, au printemps 2024, les AI Dialogues : un cycle de trois journées d'étude réunissant des experts européens et internationaux afin de discuter des enjeux de gouvernance internationale de l'IA.

- Dialogue #1 : « Une gouvernance internationale de l'IA est-elle possible ? », 26 avril 2024, Genève
- Dialogue #2 : « Les multiples acteurs de la gouvernance internationale de l'IA », 27 juin 2024, Bruxelles
- Dialogue #3 : « Quel rôle pour la société civile et les citoyens dans la gouvernance internationale de l'IA ? », 10 octobre 2024, Paris

Visant à formuler des recommandations en amont du Sommet pour l'Action sur l'Intelligence Artificielle, qui s'est tenu à Paris en février 2025, ces *Dialogues* ont donné lieu à la publication de deux notes intermédiaires et d'un rapport final (publié en 2025).



Le thème de la troisième journée des *AI Dialogues* a également fait l'objet d'une table ronde intitulée « Quelle place pour le citoyen dans la gouvernance internationale de l'IA ? », organisée par le think tank le 3 octobre 2024 lors du Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI) France. Cette discussion a rassemblé **Giulia Cibrario** (OCDE), **Céline Colucci** (Les Interconnectés) et **Jeanne Perreul** (Missions Publiques). La synthèse ci-contre retrace leurs échanges.

**Retrouvez l'ensemble des partenaires qui ont rendu possible la réalisation des *AI Dialogues* sur [www.ai-dialogues.org](http://www.ai-dialogues.org)**

Les participants au deuxième AI Dialogue, organisé à l'UCLouvain le 27 juin 2024



# Bilan numérique de la mandature européenne 2019- 2024



Directive NIS 2, Digital Services Act, Digital Markets Act, Data Governance Act, Data Act, Cyber Resilience Act, AI Act... la mandature européenne qui s'est achevée fin 2024 a été marquée par une **succession de réglementations** visant à encadrer les technologies et les usages numériques. Si bien que l'empilement de législations parallèles laisse entrevoir un **paysage juridique aussi complexe que fragmenté**. Ce cadre, dépourvu de vision d'ensemble, entraîne inévitablement un manque de cohésion législative.

Dans une note parue au mois de novembre dernier, Renaissance Numérique analyse la genèse de ce « mille-feuille législatif », en se penchant sur quatre grands secteurs objets de réglementations spécifiques :

- les plateformes et services d'intermédiation ;
- la stratégie européenne pour les données ;
- l'intelligence artificielle ;
- la cybersécurité et la cyber-résilience.

Cette analyse révèle d'importants **défis d'articulation** entre les nombreux textes adoptés récemment. Dans cette note, le think tank formule des recommandations adressées en particulier aux Commissaires européens nouvellement nommés. Au premier rang desquelles : se concentrer sur la **mise en œuvre de textes de procédure et d'interprétation**, afin de garantir

une articulation efficace entre les grands textes adoptés ces dernières années, plutôt que sur l'ouverture de nouveaux chantiers législatifs.

Lors du lancement de cette réflexion au sein du think tank, **Nicolas Vanbremeersch**, alors président de Renaissance Numérique, en a présenté les prémices lors de la Nuit de l'Europe organisée à Sciences Po le 4 avril 2024. Dans une session intitulée « Salle des bilans », il a dressé le bilan de la mandature européenne 2019-2024 en matière de politique publique du numérique. Il est revenu sur les enjeux et les risques de la stratégie européenne, ainsi que sur plusieurs tensions à l'œuvre : régulation vs. innovation, autonomie vs. dépendance, exécution vs. coordination des États membres.



## « *Vivre avec la surveillance numérique en Chine* », avec Ariane Ollier-Malaterre

29

48

DÉCRYPTER

Mercredi 12 juin 2024, pour la 54ème édition du cycle de rencontres Aux sources du numériques (ASDN), Renaissance Numérique et le Conseil national de numérique, en partenariat avec Hubert Guillaud et Le Tank, ont reçu Ariane Ollier-Malaterre pour échanger autour de son ouvrage *Living with Digital Surveillance in China: Citizens' Narratives on Technology, Privacy and Governance*. Dans cet entretien, découvrez comment la surveillance numérique en Chine est construite, vécue et acceptée par les citoyens.

### **Pourquoi avoir fait le choix de centrer votre analyse sur la perception des individus pour aborder le déploiement des infrastructures de surveillance ?**

Parce qu'il existe déjà énormément de recherches sur la façon dont la surveillance est opérée alors qu'il manque cruellement de données sur la façon dont elle est réellement vécue par les citoyens qui sont concernés en première ligne. Cela reste un champ émergent, généralement guidé par les théories du sujet surveillé, comme le montrent par exemple les travaux de Kirstie Ball. Cet angle de recherche m'intéresse parce que j'ai toujours voulu comprendre comment les gens vivent et voient le monde, de leur propre perspective. Cela dit, le deuxième chapitre du livre situe la surveillance digitale en Chine dans son contexte historique et présente son architecture, depuis le « grid management » soit l'approche ascendante de quadrillage des quartiers, jusqu'aux approches descendantes tels que le « Golden shield » et le « Police cloud ».



**Pourquoi avez-vous choisi de mener cette recherche directement en Chine ? Quelles stratégies avez-vous utilisées en tant que scientifique occidentale pour mener à bien votre enquête de terrain dans un environnement aussi complexe ?**

Cela fait maintenant quinze ans que je travaille sur les médias sociaux et presque autant de temps que l'on me disait que je devais me rendre en Chine, là où le modèle des supers apps a atteint depuis longtemps une autre envergure ! Le sujet des systèmes de crédits sociaux était également beaucoup étudié, il est à la fois fascinant et très logique quand on s'intéresse au contexte historique, sociopolitique et technologique très spécifique de la Chine. Ce sujet des systèmes de crédits sociaux est presque devenu un objet de fantasme pour les Occidentaux, comme une concrétisation des théories exposées dans *Black Mirror* en quelque sorte.

Pour ce qui est de ma stratégie, j'ai adopté une méthode inductive, c'est-à-dire que je n'ai lu la littérature spécialisée qu'après avoir mené les entretiens. Je ne voulais pas arriver avec des idées préétablies issues de la littérature européenne et américaine.

J'ai commencé par un voyage en solitaire, sac au dos, sur une des routes de la soie, et écrit un journal d'observations. J'ai ensuite mené des entretiens semi-directifs à Pékin, Shanghai et Chengdu (58 au total). Mon livre ne prétend pas représenter l'expérience de 1,4 milliards de Chinois : bien que j'ai essayé de rendre mon échantillon le plus contrasté possible, il reste plus largement représentatif d'une classe urbaine et éduquée.

Conduire des entretiens en tant qu'étrangère (*waiguoren*) est bien sûr une posture particulière. J'étais accompagnée de doctorants chinois interprètes pour un bon nombre d'entretiens, et le livre propose un chapitre entier qui détaille les mesures que j'ai prises pour signaler aux participants que je souhaitais comprendre ce qu'ils avaient à me dire et non les juger, et pour évaluer tout au long des entretiens à quel moment je pouvais tenter une question plus « sensible » (i.e. politique) et à quel moment je devais au contraire revenir sur un terrain plus neutre pour protéger au maximum les participants, les doctorants et mes collègues.

## Que peut-on conclure d'une telle recherche quant aux effets des politiques de surveillance sur les individus ?

31

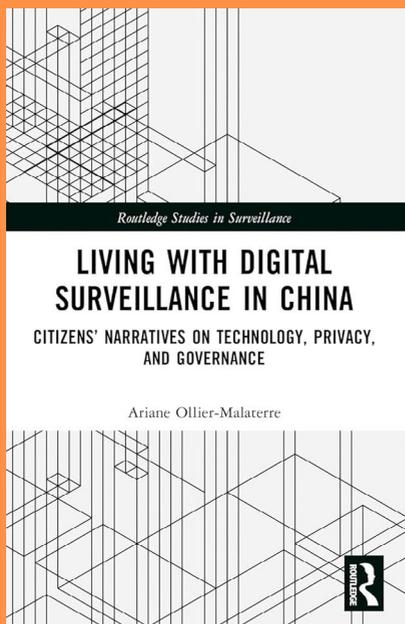
48

DÉCRYPTER

C'est compliqué. Je ne suis pas psychanalyste, et je n'ai pas accès à l'intimité psychique des personnes. Cependant, après avoir entendu les vives émotions et observé le langage corporel intense des personnes interrogées, j'ai identifié et ressenti dans mon propre corps des tensions que j'éprouvais encore en relisant les entretiens.

Je suis intimement persuadée que la surveillance a des effets néfastes sur les individus car elle exige un effort cognitif constant pour mesurer ce qu'on peut dire et faire, avec qui, quand et où, et qu'elle suscite une forte tension liée à tout ce qui est refoulé et ne peut s'exprimer.

**[Lire la suite de l'entretien sur le site de Renaissance Numérique](#)**



Ariane Ollier-Malaterre, *Living with Digital Surveillance in China - Citizens' Narratives on Technology, Privacy, and Governance*, Routledge, 2024, 338 p.

Alerter

04

# Préserver les libertés et droits fondamentaux

La défense des intérêts de la société civile, et des citoyens-usagers en particulier, est inscrite dans l'ADN de Renaissance Numérique depuis sa création. En 2024, notre collectif a de nouveau pris position afin d'alerter sur les dérives mettant en péril les libertés et droits fondamentaux et l'État de droit.

## Directive NIS2 : attention à la surtransposition !



En amont de la transposition en droit français de la directive européenne dite « NIS2 » sur la cybersécurité, le think tank a été auditionné par le sénateur **Damien Michallet**, président de la Commission supérieure du numérique et des postes (CSNP), et la députée **Anne Le Hénauff**. À cette occasion, **Samuel Le Goff** (Président) et **Rayna Stamboliyska** (membre du Conseil d'administration) ont présenté les conclusions de la note « 7 recommandations sur le projet de loi de transposition de la Directive NIS2 ».

Renaissance Numérique estime que la directive NIS2 est un texte nécessaire et globalement bien écrit, dont la logique d'ensemble doit être conservée dans le droit français, sans surtransposition ou renvoi à des décrets, pour des dispositions qui peuvent être inscrites dans la loi. Le think tank a en outre appelé à ne pas transformer cette transposition en un objet politico-médiatique, en prenant des libertés avec le droit européen.

## Vidéosurveillance algorithmique : des alertes ignorées

Dès 2023, Renaissance Numérique avait dénoncé le projet de loi relatif aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, estimant qu'il autorisait un recours à la vidéosurveillance algorithmique (VSA) menaçant les principes fondamentaux de notre démocratie. Début mai 2024, la commission des lois de l'Assemblée nationale s'apprêtait à examiner une proposition de loi visant à étendre l'expérimentation de la VSA jusqu'en 2027. Le think tank a à nouveau alerté le législateur et l'opinion publique des risques possibles de généralisation de ces technologies dans l'espace public, et de l'atteinte à nos droits et libertés fondamentaux qu'elle engendre.

Le constat est sans appel : les avertissements provenant de collectifs comme le nôtre, d'autorités indépendantes comme la CNIL ou encore de juridictions administratives comme la Cour des Comptes, ont été ignorés. En l'absence d'une quelconque évaluation sur l'expérimentation prévue par la « loi JO » (pourtant attendue pour mars 2025), la précipitation du législateur est inquiétante en ce qu'elle révèle : soit son ignorance des conséquences possibles du déploiement de la VSA (atteintes au respect de la vie privée, dérives dans le traitement de données sensibles par des autorités non compétentes et stigmatisation de certaines personnes...), soit sa connaissance de celles-ci et donc une volonté assumée de passer outre les avertissements et conclusions possibles du rapport d'évaluation.

Afin de garantir le maintien de l'État de droit, Renaissance Numérique a appelé le législateur à :

- ne pas étendre le périmètre (technologique, temporel et spatial) des expérimentations de VSA prévues par la loi relative aux Jeux Olympiques, sans approche raisonnée et proportionnée ;
- associer et écouter de manière plus systématique les garde-fous démocratiques que représentent les autorités ou juridictions comme la CNIL ou la Cour des comptes, et la société civile.

## Vérification de l'âge

À l'occasion de la deuxième édition des Rencontres des Sablons, notre responsable des études et des partenariats, **Jessica Galissaire**, a présenté les réflexions du think tank sur la garantie des droits des mineurs en ligne, notamment le rapport « **Contrôle de l'âge en ligne : pour une approche proportionnée et européenne** » (2022). L'opportunité de rappeler la nécessité de concilier protection des mineurs et protection de leur vie privée et de celle des autres internautes.

Jessica Galissaire, responsables des études du think tank, aux Rencontres des Sablons 2024





« *Numérisation des  
procédures administratives  
et inégalités* », avec  
Clara Deville

Mercredi 24 janvier 2024, pour la 50ème édition du cycle de rencontres Aux sources du numérique (ASDN), Renaissance Numérique et le Conseil national du numérique, en partenariat avec Hubert Guillaud et Le Tank, ont reçu Clara Deville autour de son ouvrage *L'État social à distance* (Editions du Croquant). Quels sont les impacts de la dématérialisation des services publics sur les demandeurs de droits sociaux ? Découvrez ses réponses dans cet entretien.

**Les politiques publiques de numérisation du service public ont notamment été mises en œuvre avec une promesse de rapprochement entre l'État et les citoyens. Cependant aujourd'hui vous expliquez qu'au contraire, on assiste à l'exacerbation de l'éloignement de l'État social. Comment expliquer cela ?**

La dématérialisation des services publics est une histoire ancienne, qui a pris un tour nouveau au cours des années 2010. Alors qu'elle était jusque-là un outil de réorganisation interne aux administrations, son attachement à la lutte contre le non-recours aux prestations sociales conduit à intégrer le numérique aux procédures d'accès aux droits. Les outils numériques prennent alors une nouvelle fonction, devant assurer des contacts à la fois plus simples et plus efficaces avec les usagers.

Si cette numérisation est efficace pour certains demandeurs et certaines demandeuses, pour d'autres, et notamment pour celles et ceux qui ont le moins de dispositions à s'ajuster aux fonctionnements bureaucratiques, elle génère des difficultés dans l'accès au droit. La numérisation des procédures administratives ne réduit ainsi pas les inégalités, elle les rejoue.

Pour expliquer ces inégalités, il faut préciser que la dématérialisation des procédures d'accès aux droits s'est accompagnée de réorganisations dans différents secteurs de l'action publique : des guichets ont été fermés (notamment en milieu rural) et les accueils s'organisent dorénavant sur rendez-vous, empêchant toute spontanéité dans l'expression et la résolution d'un besoin ou dans la relation à l'État. Des difficultés techniques supplémentaires apparaissent alors : il faut être en mesure de se déplacer vers l'administration la plus proche et d'obtenir un rendez-vous dans des services régulièrement surchargés.

Il faut ajouter que l'association entre numérique, recentrement urbain et temporalités cadencées aux guichets conduit à renforcer l'image d'une administration "lointaine", difficile à approcher, qui inquiète et angoisse les demandeurs et demandeuses. Cette distance à l'État est alors source de violences symboliques, qui alourdissent les obstacles auxquels les individus se confrontent dans leurs parcours administratifs.

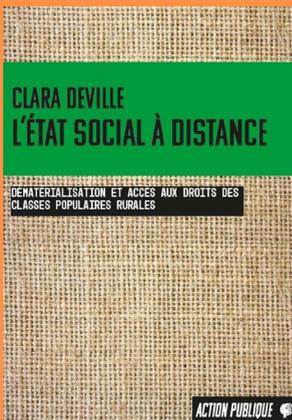
### **Quels liens faites-vous entre le phénomène d'individualisation du non-recours aux droits et celui de numérisation de cet accès ?**

Le processus de numérisation renforce le mouvement d'individualisation des services publics, observable depuis plusieurs dizaines d'années, et ce d'au moins deux manières. La première concerne la manière dont le non-recours a été catégorisé au sein de l'action publique. Ce problème apparaît au tournant des années 2010. Alors qu'il a d'abord été porté comme un contre-feu au discours sur la fraude sociale, il perd peu à peu en capacités critiques. Saisi par l'action publique, le non-recours devient progressivement un problème d'individus qui n'ont pas accès aux informations sur leurs droits, qui ne comprennent que peu les règles d'éligibilité, qui ont honte de demander de l'aide... Sans faire une liste exhaustive des causes retenues, et sans les invalider, il apparaît que la définition du problème public du non-recours met en son centre l'individu et ses capacités à demander ses droits. Les éléments institutionnels ou légaux qui entrent dans l'explication du phénomène sont peu à peu invisibilisés. Une fois le non-recours défini comme un problème individuel, la dématérialisation, depuis longtemps à l'œuvre dans les administrations (pour organiser le travail des agents et agentes notamment), devient une solution adaptée. Permettant à tout un chacun d'accéder à l'administration depuis n'importe quel lieu et n'importe quand, cette solution est censée simplifier la recherche d'information et la réalisation de démarches.

Le second lien entre numérisation et individualisation se joue en pratique, dans les traitements institutionnels de demande de droits. La dématérialisation permet aux institutions du social de déléguer une part toujours plus grande du travail administratif aux demandeurs et demandeuses. Pour exemple, la numérisation de la demande du Revenu de Solidarité Active (RSA) a conduit à transférer les tâches de transfert des pièces justificatives aux personnes elles-mêmes, alors qu'elles relevaient auparavant de l'activité des techniciens et techniciennes conseil. La dématérialisation accroît ainsi le fardeau administratif, ce qui explique qu'elle génère des inégalités d'accès. La sociologie des guichets a en effet montré depuis longtemps que la capacité à réaliser des démarches administratives est socialement située. Dès lors, l'alourdissement des procédures d'accès est porteur d'un risque d'intensification des difficultés à faire face au fonctionnement bureaucratique.

### **Quels seraient les avantages et les inconvénients de l'automatisation du versement de certaines aides, comme le RSA ? Pourquoi cette automatisation n'a-t-elle pas lieu ?**

L'automatisation des minima sociaux est une hypothèse qui avait déjà été évoquée au début des années 2010 pour lutter contre le non-recours. Il avait alors été envisagé que, puisque le non-recours était causé par la quérabilité de la prestation, c'est-à-dire au fait qu'il faille en faire une demande individuelle, la solution pourrait être de verser automatiquement leurs droits sociaux aux personnes éligibles, prenant ainsi pour modèle l'ancienne Prime pour l'Emploi. Cette hypothèse a rapidement été abandonnée, au nom de sa complexité opérationnelle (les règles d'éligibilité au RSA sont, par exemple, difficiles à modéliser et nécessitent des données dont les administrations ne disposent pas toujours), mais également au nom de raisons plus politiques.



**[Lire la suite de l'entretien sur le site de Renaissance Numérique](#)**



**Renaissance Numérique**

...s acteurs  
...oyens  
...e so  
...né

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

elInm

**Conseil national du numérique**

Inter  
en  
a

ASDN #50 avec Clara Deville, 24 janvier 2024

Explorer

05

# Bientôt des super-apps en Europe ?



Alors que les « **super-applications** », ou super-apps, sont bien installées en Asie, en Afrique et en Amérique du Sud, elles sont pour l'heure **absentes du marché européen**. Pourquoi ? Est-ce du fait d'une absence de demande ? D'une réglementation peu favorable ?

Pour répondre à ces questions, Renaissance Numérique explore dans cette note le modèle d'accès aux services numériques propre au marché européen, ainsi que le cadre réglementaire en vigueur au sein de l'Union européenne en matière de droit de la consommation, de protection des données personnelles et de réglementation financière.

La réalisation de cette note a été pilotée par **Henri Isaac**.

## Impact environnemental du numérique

Le 28 mars 2024, **Jean-François Lucas**, délégué général de Renaissance Numérique, a eu une carte blanche lors de la présentation de deux rapports du **Shift Project** sur le thème « Mondes virtuels et réseaux face à la double contrainte carbone ». Il a notamment évoqué les résultats des *Metaverse Dialogues* (2023) avant d'évoquer la grille d'analyse proposée par le Shift Project comme une « boussole » pour orienter nos choix technologiques vers la sobriété numérique.



## « *L'open data au service de la démocratie* », avec Samuel Goëta

Jeudi 8 février 2024, pour la 51ème édition du cycle de rencontres Aux sources du numérique (ASDN), Renaissance Numérique et le Conseil national du numérique, en partenariat avec Hubert Guillaud et Le Tank, ont reçu Samuel Goëta autour de son ouvrage *Les données de la démocratie. Open data, pouvoirs et contre-pouvoirs* (C&F Éditions). Quel rôle l'open data, et plus largement la culture des données, jouent-ils dans nos vies démocratiques ? Quels en sont les potentiels ? Découvrez ses réponses dans cet entretien.

### Quelle est la genèse de votre livre ?

J'ai commencé à m'intéresser à l'open data dans le cadre de ma thèse en 2012, au moment où ce sujet était au cœur de l'actualité. Je pense qu'il est plus intéressant d'étudier les technologies quand les usages se massifient que lors de leur émergence. Il est passionnant de voir les usages numériques qui n'auraient pas pu avoir lieu sans l'open data, par exemple Pokémon Go qui utilise les données d'OpenStreetMap, Yuka qui a utilisé les données d'Open Food Facts ou bien encore CovidTracker pendant la pandémie. Derrière ces initiatives, ce sont des données ouvertes qui ont été utilisées, et ces pratiques sont maintenant entrées dans le quotidien des Français.

Il ne faut cependant pas mettre de côté le rôle démocratique de l'ouverture des données. On oublie souvent de dire que les données jouent un rôle démocratique extrêmement important. Le fait d'accéder aux données dans leur plus grande précision permet de refaire les calculs, de vérifier les informations affirmées... Pour le dire autrement, l'open data peut réduire les asymétries d'informations entre l'administration et la société, et c'est justement ce qui m'intéresse.

On m'interroge souvent sur le choix d'une abeille sur la couverture. Tout comme l'abeille est essentielle à la biodiversité, les données sont essentielles à la vie démocratique. Cette image sert aussi à montrer la fragilité

de cet écosystème qui repose sur le travail et la détermination de peu de personnes à tous les niveaux.

L'open data en France est un écosystème qui est essentiel à la vie démocratique. Mais cet écosystème est fragile et repose sur des bonnes volontés, il pourrait disparaître si on ne le soutient pas. Dans ce livre, j'essaie de défendre le rôle primordial des données dans la démocratie et la nécessité d'en faire un objet au service des contre-pouvoirs dans le débat démocratique.

**Vous mentionnez à de nombreuses reprises l'importance de la culture des données, que vous nommez également « data literacy ». Quelles en sont les ambitions ? Quelles pistes pour la développer ?**

L'ambition de la data literacy est de considérer qu'utiliser et comprendre les données est une compétence essentielle, comme lire, écrire ou compter. Cette idée a été développée par l'ONU dans un rapport qui s'appelle *A World That Counts* et popularisée en France par la Fondation Internet Nouvelle Génération (FING). Évidemment, c'est un objectif qui n'est pas atteignable à court terme. En revanche, avoir des notions de culture critique des données me paraît assez indispensable dans l'environnement informationnel que nous côtoyons – où les données sont utilisées comme un argument d'autorité qui s'impose à nous. Il s'agit alors de réussir à démocratiser la compréhension et l'usage des données.

Il y a plusieurs manières d'atteindre cet objectif et les initiatives sont déjà nombreuses ! Certaines pistes sont abordées dans le livre – notamment en intégrant l'open data dans les programmes scolaires et universitaires ou encore en favorisant les programmes audiovisuels qui font un travail de médiation des données intéressant. On peut aussi évoquer la belle idée de la FING avec les infolabs, à savoir des espaces dans lesquels on peut débattre et discuter des données. Il y a des rapprochements encore à faire avec le secteur de la médiation numérique.



**[Lire la suite de l'entretien sur le site de Renaissance Numérique](#)**

Samuel Goëta, *Les données de la démocratie : Open data, pouvoirs et contre-pouvoirs*, Action Publique, 2024, 272 p.

# Le fil de l'année

## Janvier

23.01 – RENCONTRE OFF

**Paul Midy**, Député de la 5<sup>ème</sup>  
circonscription de l'Essonne

24.01 – ASDN #50

**Clara Deville**, *L'État social à distance.  
Dématérialisation et accès aux droits  
des classes populaires rurales*

## Février

01.02 – INTERVENTION

**Jessica Galissaire**, « Contrôle de  
l'âge en ligne : le difficile équilibre  
entre protection des mineurs et vie  
privée », Rencontres des Sablons

01.02 – INTERVENTION

**Nicolas Vanbremeersch**, « Comment  
saisir l'opportunité de l'intelligence  
artificielle en relevant les défis  
de la sécurité et de l'éthique ? »,  
Rencontres des Sablons

08.02 – ASDN #51

**Samuel Goëta**, *Les données  
de la démocratie. Open data,  
pouvoirs et contre-pouvoirs*

## Mars

13.03 – ASDN #52

**Serge Abiteboul & François  
Bancilhon**, *Vive les communs  
numériques ! Logiciels libres, Wikipédia,  
le Web, la science ouverte, etc.*

27.03 – RENCONTRE OFF

**Stéphanie Yon-Courtin**,  
Députée européenne

27.03 – INTERVIEW

**Julien Nocetti**, Qu'est-ce que la  
souveraineté numérique ?

28.03 – INTERVENTION

**Jean-François Lucas**, « Mondes  
virtuels & Réseaux face à la  
double contrainte carbone »,  
événement du Shift Project

## Avril

03.04 – AUDITION

**Rayna Stamboliyska et Samuel Le Goff** sur la transposition de la directive NIS 2, devant la Commission Supérieure du Numérique et des Postes (CSNP)

04.04 – INTERVENTION

**Nicolas Vanbremeersch**, « La Nuit de l'Europe », Sciences Po

05.04 – TRIBUNE

**Jean-François Lucas**, « Intelligence artificielle : L'humain, qui est le point de départ de tout dispositif numérique, doit rester le point d'arrivée » (*Le Monde*)

09.04 – RENCONTRE OFF

**Henri Verdier**, Ambassadeur de France pour le numérique

25.04 – INTERVIEW

**Clara Deville**, Numérisation des procédures administratives et inégalités

26.04 – DIALOGUES

AI Dialogue #1 : « Is an International Governance of AI Possible? », Genève.

30.04 – NOTE

« 7 recommandations sur le projet de loi de transposition de la Directive NIS2 »

## Mai

02.05 – ASDN #53

**Nathalie Azoulai** – *Python*

07.05 – RENCONTRE OFF

**Benoît Cœuré**, Président de l'Autorité de la Concurrence

14.05 – INTERVIEW

**Samuel Göta**, L'open data au service de la démocratie

15.05 – CONTRIBUTION

« Proposition de loi sur la VSA : des alertes ignorées face aux menaces pour nos droits et libertés fondamentaux »

30.05 – ÉVÈNEMENT & RAPPORT

AG et soirée annuelle, et publication de notre Rapport d'activité 2023

## Juin

12.06 – ASDN #54

**Ariane Ollier-Malaterre**, *Living with Digital Surveillance in China : Citizens' Narratives on Technology, Privacy, and Governance*

25.06 – NOTE

« Is International AI Governance Achievable? »

## Juin

27.06 – DIALOGUES

AI Dialogue #2 : « The Multiple Actors of International AI Governance », Bruxelles

## Juillet

01.07 – INTERVIEW

**Ariane Ollier-Malaterre**, Vivre avec la surveillance numérique en Chine

03.07 – ASDN #55

**Stefana Broadbent et Célia Zolynski**, *Pour une nouvelle culture de l'attention. Que faire de ces réseaux sociaux qui nous épuisent ?*

09.07 – INTERVIEW

**Serge Abiteboul et François Bancilhon**, Richesse des communs numériques

09.07 – INTERVIEW

**Nathalie Azoulai**, Python et littérature

## Septembre

12.09 – RENCONTRE OFF

**Vincent Strubel**, Directeur général de l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI) l'université du Québec à Montréal

24.09 – NOTE

« Bientôt des super-apps en Europe ? »

## Octobre

02.10 – NOTE

« The sites & actors of AI governance »

03.10 – ÉVÉNEMENT

Google Responsible AI Summit

03.10 – ÉVÉNEMENT

Forum sur la gouvernance de l'internet (FGI) France 2024

10.10 – DIALOGUES

AI Dialogue #3 : « What Role for Civil Society in the Governance of AI? », Paris

24.10 – RENCONTRE OFF

**Shelley McKinley**, Chief Legal Officer de GitHub

# Novembre

## 12.11 – NOTE

« Politique numérique de l'UE :  
l'heure de la cohérence a sonné »

## 22.11 – SYNTHÈSE

« Quelle place pour le citoyen  
dans la gouvernance de  
l'intelligence artificielle ? »

## 25.11 – INTERVIEW

**Daniel Andler**, Intelligence  
artificielle et intelligence humaine

## 27.11 – RENCONTRE OFF

**Arthur Delaporte**, Député de la  
2<sup>ème</sup> circonscription du Calvados  
et **Stéphane Vojetta**, Député  
de la 5<sup>ème</sup> circonscription des  
Français établis hors de France

# Décembre

## 02.12 – INTERVIEW

**Étienne Drouard**, Les  
défis d'articulation entre  
le RGPD et l'AI Act

## 02.12 – INTERVENTION

**Jessica Galissaire**, table ronde « AI  
Ethics, Trust, and Compliance »,  
GenerationAI Conference 2024

## 14.12 – CONTRIBUTION

Expert Consultation ahead of the  
Paris Summit for Action on AI

## 19.12 – CONTRIBUTION

Consultation « Shape Web 4.0 »  
organisée par PPMI et TNO

## 30.12 – CONTRIBUTION

Consultation « Targeted consultation  
on Internet Governance » de  
la Commission européenne

# Rejoignez-nous !

Les membres du think tank œuvrent collectivement à construire une société numérisée plus juste, inclusive, démocratique et soutenable.

## En adhérant :

- **Je gagne en expertise** | Je participe à des moments d'échanges et de réflexions avec une diversité d'acteurs, ce qui favorise la confrontation positive d'idées et ma compréhension de la complexité des transformations numériques de la société, dans des domaines d'expertises et de compétences variés.
  - sociaux et environnementaux du numérique, dans des formats qui privilégient les échanges en petit comité.
- **Je suis au cœur de l'écosystème** | Je suis membre d'un réseau d'adhérents qui est au cœur des enjeux sociaux, économiques et politiques des transformations numériques.
  - **Je décrypte la société numérisée** | Je contribue à la production de livrables de qualité qui éclairent les transformations numériques de notre société et leur compréhension.
- **Je participe à des rencontres de haut niveau** | Je rencontre des experts et des talents qui s'intéressent aux enjeux et questions liés aux impacts humains, économiques,
  - **Je contribue à la diffusion de savoirs** | Je suis partie prenante d'une diffusion ouverte des savoirs pour une société numérisée plus juste, inclusive, démocratique et soutenable.
- **Je défends l'intérêt général** | Je contribue à orienter les politiques publiques dans le sens de l'intérêt général.



Renaissance  
Numérique

Tous acteurs  
et citoyens  
d'une société  
numérique



Panel discussion



**Natasha  
Crampton**  
Chief Responsibility  
AI Officer,  
Microsoft

Annabelle Richard, vice-présidente de Renaissance Numérique







# Renaissance Numérique

[www.renaissancenumerique.org](http://www.renaissancenumerique.org)

[contact@renaissancenumerique.org](mailto:contact@renaissancenumerique.org)

Retrouvez-nous sur :



Débattre et éclairer les choix  
pour une société numérisée  
responsable